

# Au sujet de 2 articles dans Reporterre

*« En agriculture, les bienfaits incertains de l'agrivoltaïsme »*

*« Agrivoltaïsme : la course folle des géants de l'énergie »*

p.2... 8 précisions sur les surfaces qui pourraient être concernées

p.5... Sur Dupraz et la rhétorique de la « climatisation »

p.8... Techniciser le débat

p.9... sur les CDPENAF

p.10... Sur la FNSEA

p.13... Au sujet des rémunérations issues des projets

p.17... Sur la l'artificialisation des projets PV

## 8 précisions sur les surfaces qui pourraient être concernées

Reporterre :

« Aussi brutale qu'elle soit, cette ruée vers la terre risque d'être de courte durée. L'objectif annoncé l'an dernier par Emmanuel Macron est d'atteindre 100 GW de puissance photovoltaïque installée en 2050, « en veillant à un juste équilibre entre les installations en toiture et celles au sol », soit autour de 40 GW de puissance supplémentaire sur toitures et autant au sol, complétant les 18 GW déjà installés mi-2023. Dans l'hypothèse où seules les terres agricoles viendraient combler cet objectif au sol de 40 GW, il en faudrait approximativement 50 000 hectares — la puissance moyenne des projets agrivoltaïques est de 0,8 MW/hectare, avec des panneaux récents plus puissants et plus espacés ».

1-

Ce paragraphe est incomplet et daté : il se base sur un discours de Macron à Belfort en février 2022. Mais en novembre 2022 le Ministère de la Transition énergétique annonce à l'AFP que pour avoir 100 GW il faut couvrir entre 100 000 et 200 000 hectares soit « 0,2% à 0,4% du territoire ». Ce qui représente le département de l'Essonne ou des Yvelines entièrement recouvert, ni plus ni moins.

<https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/christiane-lambert-il-faut-identifier-des-terres-ou-produire-du-solaire-202-222384.html>

2-

Des incertitudes existent. Par exemple en juin 2023, le Plan France nation verte est présenté par la première ministre : <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/france-nation-verte-12-juin-2023.pdf>

p.27 on peut lire que la volonté est entre **128 et 160 GW en 2050** et non 100 GW comme dit dans Reporterre se basant sur un chiffre qui date de 2022.

p.28 on peut lire que 10 TWh = 8.2 Gw = 11 000 stades de foot (et si un stade fait 0,825 hectare...) = 9 000 hectares ?

p.31 on lit qu'il y'aurait 140GW en tout, dont 45 Gw sur les Enafs = 49 365 hectares si on suit les mêmes calculs

Mais avec le doute de ce que signifie pour le ministère « friches », car la loi/ décret APER créent la notion de « terres incultes et inexploitées » sur lesquelles il y aura du PV. Ainsi dans ce plan France nation verte p.31 la distinction est faite entre « agrivoltaïsme » et « pv agricole » et sur la même page cette distinction n'est pas reprise et une autre est proposée entre « ENAFS=45 GW avec un point d'interrogation » et « friche = 45 GW ». En ce cas de friches au sens large, il faut compter 45 GW souhaitait en plus par ce Plan.

3-

Lors du débat AER à l'Assemblée en décembre 2022 la Ministre déclare que « 100 000 hectares, cela représente à peu près 66 gigawatts » (p.27 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agrivoltee-2.pdf>). Ce qui change la donne, car là on ne part plus du principe que 1 Mw= 1 hectare (source provenant d'un communiqué de la Coordination Rurale) et donc que 1 Gw=1000 hectares, mais que 1 GW= 1515 hectares.

Si on prend cette base pour les 45 GW Enafs du Plan France nation verte de juin 2023, cela équivaut à 68 000 hectares, avec l'incertitude sur les 45 autres GW.

4-

Autre élément sur ces chiffres. En aout 2022, lors de mon interview d'Antoine Nogier, patron du lobby France Agrivoltaïsme, ce dernier déclare :

- « *Il va falloir mobiliser des terres agricoles pour la transition énergétique. Il y a un besoin de 100 à 150 000 hectares. Les 100 GW de Macron c'est bien, c'est rond, il a le mérite d'avoir avancé un chiffre que personne avant lui n'avait osé avancer. Nos projets, c'est entre 3 et 5 hectares.*

- *Mais si les projets de 5 hectares sont multipliés, est-ce que vous avez une limite par département ?*
- *Cela sera quelques fractions, 150 000 hectares cela représente 0,5 % des terres agricoles ».* Ou le département de l' Essonne, au choix. Si le coeur vous en dit, toutes ses déclarations et sa vision idillique du monde est ici : <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/main-basse-sur-les-Pyrenees-Orientales-1.pdf>

5-

le Plan Solaire Agricole de 2022 : 100 GW sur les terres agricoles, qui sont revendiquées par le lobby france agrivoltaïsme (Sun'agri/Nogier/ FNSEA) en 2022

p.23 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agrivoltee-2.pdf>

Si l'on jette un œil au Plan Solaire Agricole 2050 auquel le lobby de Nogier France Agrivoltaïsme contribue, et alors que le document de présentation de ce lobby date d' août 2022, soit à peine quelques mois avant que la loi ne soit débattue, ce lobby regrette que « *l'absence de définition législative [soit] un frein au développement de l'agrivoltaïsme* ». France Agrivoltaïsme met en avant la nécessité de développer **80 GW** d' agrivoltaïsme répartis sur 30 000 exploitations et elle présente la seconde catégorie de projets qu'elle nomme « *projets au sol, de territoire (...) des centrales de grande taille unitaire (> 200MW) à développer sur des parcelles qui n'ont aucun potentiel agronomique ou forestier* » et qui concernerait **20 GW**.

**Tel l'ADEME et son rapport coécrit par Dupraz, voici la distinction entre 2 catégories de projets qui va être martelée.**

Après le moulinage parlementaire, cette seconde catégorie de projet PV correspond aux attentes de ce lobby et doit recevoir l'approbation des « *commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, des organisations professionnelles intéressées et des collectivités territoriales concernées* » qui établissent « *un document-cadre sur proposition de la chambre départementale d'agriculture pour le département concerné. Seuls peuvent être identifiés au sein de ces surfaces des sols réputés incultes ou non exploités depuis une durée minimale* » qui sera définie dans un Décret à venir (aujourd'hui publié).

6-

Dupraz, l'inventeur et principal propagandiste agrivolté a sorti une tribune dans *Le Monde* le matin même où l'article 11 était examiné à l'Assemblée en décembre 2022

[https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/12/14/developpons-un-agrivoltaisme-innovant-citoyen-et-respectueux-des-rendements-agricoles\\_6154313\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/12/14/developpons-un-agrivoltaisme-innovant-citoyen-et-respectueux-des-rendements-agricoles_6154313_3232.html)

« *En équipant moins de 2 % de la surface cultivée française en systèmes agrivoltaïques de nouvelle génération, on peut produire l'équivalent en électricité de tout notre parc électronucléaire actuel, sans aucune baisse de la production agricole, démontre le chercheur en agroforesterie Christian Dupraz, dans une tribune au « Monde ».*

2% de 25 000 000 cela fait 500 000 hectares revendiqués.

Dans un autre article paru juste après la promulgation de la loi, où Dupraz est présenté comme « Fervent partisan [de la loi], Christian Dupraz, 64 ans, chercheur à Montpellier à l'Institut national de recherche pour l'agriculture et l'environnement (INRAE) et ex-élu régional EELV, assure au contraire que cela apporte de "vrais outils agricoles au même titre que les systèmes d'irrigation ».

Il disait : « *Les simulations montrent qu'avec moins de 2% de la surface agricole utilisée en France (30 millions d'hectares), on pourrait produire autant d'électricité que le parc nucléaire français actuel, ce n'est donc pas anecdotique et à mon avis, ce sera un des composants majeurs du mix énergétique du futur. J'insiste : aujourd'hui, il y a un million d'hectares consacrés aux agrocarburants et qui sont en compétition avec la production alimentaire. Si on remplace ça par de l'électricité agrivoltaïque, on prendra moins de surface et ce sera plus efficace* ». <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dupraz-connaissance-des-energie.pdf>

Dans Reporterre, Dupraz se montre « raisonnable » sans que ses chiffres ne lui soient rappelés.

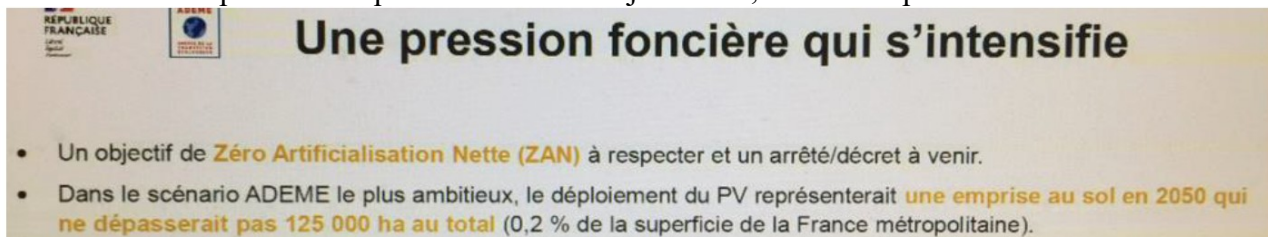
7-

<https://www.terre-net.fr/energies-renouvelables/article/222384/christiane-lambert-il-faut-identifier-des-terres-ou-produire-du-solaire>

Christiane Lambert, alors à la tête de la FNSEA explique en novembre 2022 que « *Le gouvernement cherche 100 000 hectares. Il nous dit "C'est pas beaucoup" »*

8-

Lors d'un Atelier photovoltaïque du Ministère en juin 2022, l'ADEME présente un scénario



The slide features the logos of the French Republic and ADEME. The title is 'Une pression foncière qui s'intensifie'. Below the title, there are two bullet points:

- Un objectif de **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** à respecter et un arrêté/décret à venir.
- Dans le scénario ADEME le plus ambitieux, le déploiement du PV représenterait **une emprise au sol en 2050 qui ne dépasserait pas 125 000 ha au total** (0,2 % de la superficie de la France métropolitaine).

Bref des incertitudes et un gouvernement qui s'adapte au fur et à mesure

## Sur Dupraz et la rhétorique de la « climatisation »

2eme article : « Christian Dupraz, [chercheur de l'Inrae à l'origine du concept en France](#), estime lui « raisonnable » d'avoir un objectif de 100 000 hectares, soit « environ 0,5 % de la surface agricole utile ». Pour les tenants d'un agrivoltaïsme qui se voudrait vertueux, l'enjeu est de savoir comment vont se répartir ces projets : « Fait-on 100 fois 1 000 hectares, ou 1 hectare dans 100 000 exploitations ? » interroge Christian Dupraz, qui penche clairement pour la seconde option.

3eme article « En France, on doit la popularisation du terme d'« agrivoltaïsme » à Christian Dupraz. Après avoir travaillé des années sur l'agroforesterie — dont il préside encore l'association française — ce chercheur de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) s'est associé dans les années 2010 avec un ingénieur de l'entreprise Sun'R. Ensemble, ils ont lancé le programme de recherche baptisé « Sun'Agri » et proposé des [premières publications scientifiques](#) et une définition en 2012. « La relation panneaux/culture doit s'apprécier sous deux angles : d'un côté la compétition pour la lumière, de l'autre les bénéfices microclimatiques aléatoires », nous explique le chercheur. Une décennie et trois programmes de recherche plus tard, Sun'Agri est devenue une filiale à part entière de Sun'R, spécialisée dans les solutions d'adaptation au [changement climatique](#). L'entreprise dispose d'une vingtaine de petites installations fonctionnelles, en vallée du Rhône et en Roussillon, et prépare une cinquantaine de projets de 3 à 5 hectares, la surface maximale préconisée par Dupraz lui-même.

*Après avoir travaillé des années sur l'agroforesterie — dont il préside encore l'association française —*

Rien sur le site de cette association ne l'indique. Dupraz l'a présidé entre 2007 et 2009...

### 1-

D'une part vous remarquerez qu'il n'est mentionné en aucun article de Reporterre parus depuis des années, que Dupraz est le compagnon de route de Nogier depuis 2010.

Dans cet article Nogier est pudiquement désigné comme « *un ingénieur* » sans que son nom n'apparaisse. Alors que Nogier est le patron de Sun' Agri et du lobby France Agrivoltaïsme qu'il codirige avec la FNSEA. Sun'agri/ Sun'R qui a été racheté par Eiffage en septembre 2022, ce qui n'est mentionné nulle part. Cacher ce compagnonnage de Dupraz, l'amoindrir, est un parti pris visant à ne pas amoindrir le discours de Dupraz qui a ainsi quartier libre pour développer sa rhétorique.

Le 9 juin 2021, alors que le rapport de l'ADEME est déjà écrit, et sera publié quelques semaines plus tard, naît le lobby France Agrivoltaïsme « *une association agnostique en technologie* » qui promeut « *agrivoltaïsme équitable et responsable en plaçant l'agriculture au cœur des projets* » explique le Max Havelaard (nogier) du panneaux métalliques connectés. Pragmatique ce lobby souhaite tout de même « *permettre l'industrialisation de l'agrivoltaïsme de culture en l'intégrant aux appels d'offres «Bâtiment» de la CRE* ». Et c'est par œcuménisme que ces prêtres prêchent la valorisation de « *toutes les technologies qui servent significativement l'agriculture* ».

Quelques semaines après la naissance de ce lobby, le rapport de l'ADEME est publié et légitime ce terme marketing inventé par Sun' Agri et Dupraz (corédacteur du rapport en question).

France Agrivoltaïsme (Nogier) jubile : « *à la suite de cette publication, France Agrivoltaïsme se félicite notamment de la distinction claire qui est faite entre “service” et “cohabitation”. Selon l’association créée en 2021 pour promouvoir l’agrivoltaïsme, la définition proposée par l’Ademe est cohérente avec celle qu’elle a elle-même retenue, qui définit l’agrivoltaïsme comme l’ensemble des techniques de protection et de régulation agro-climatique d’activités agricoles, qui produisent à titre secondaire de l’électricité photovoltaïque* ».

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agrivoltee-2.pdf>

Leur clé de la rhétorique Nogier/Dupraz est là, et la tribune collective la dénonce.

Aucune critique de leurs visions dans Reporterre, qui est juste exposée telle quelle.

Reporterre :

« La relation panneaux/culture doit s’apprécier sous deux angles : d’un côté la compétition pour la lumière, de l’autre les bénéfiques microclimatiques aléatoires », nous explique le chercheur. Une décennie et trois programmes de recherche plus tard, Sun’Agri est devenue une filiale à part entière de Sun’R, spécialisée dans les solutions d’adaptation au [changement climatique](#) »

Déjà il y a quelques années, les articles de ce journaliste pour Reporterre faisaient parler Antoine Nogier sans le critiquer, sans lui opposer d’autres paroles concrètes à son argumentaire.

Nogier pouvait donc développer dans le quotidien de l’écologie, sa rhétorique visant à dénoncer des projets « non vertueux » et proner « son agrivoltaïsme ». Sa distinction qu’il a construite avec Dupraz entre les vertueux projets agrivoltaïques et les vulgaires projets au sol s’est retrouvée enterinée par le rapport 2021 de l’ADEME, coécrit par Dupraz, et dans les lois du Sénat en faveur de l’agrivoltaïsme et de l’Assemblée en 2022.

Une seule phrase sur ces 3 articles aborde très timidement cette distinction entre ces 2 types de projets, pourtant l’enjeu central dans la stratégie des industriels :

Reporterre : « D’où l’enjeu pour les promoteurs comme les agriculteurs de se distinguer, au moins en apparence, de ces expériences repoussoir du passé ».

2-

« *La décennie et le programme de recherche plus tard* » est du au financement de 25 millions par l’INRAe, l’ADEME (7 millions pour la phase 3 de démonstrateurs commerciaux) des recherches par 7 labos et 14 chercheurs qui ont permis à Sun’agri de se vendre à Eiffage, « un détail » non mentionné dans l’article, comme si la recherche de l’INRAE et de Dupraz était désincarnée.

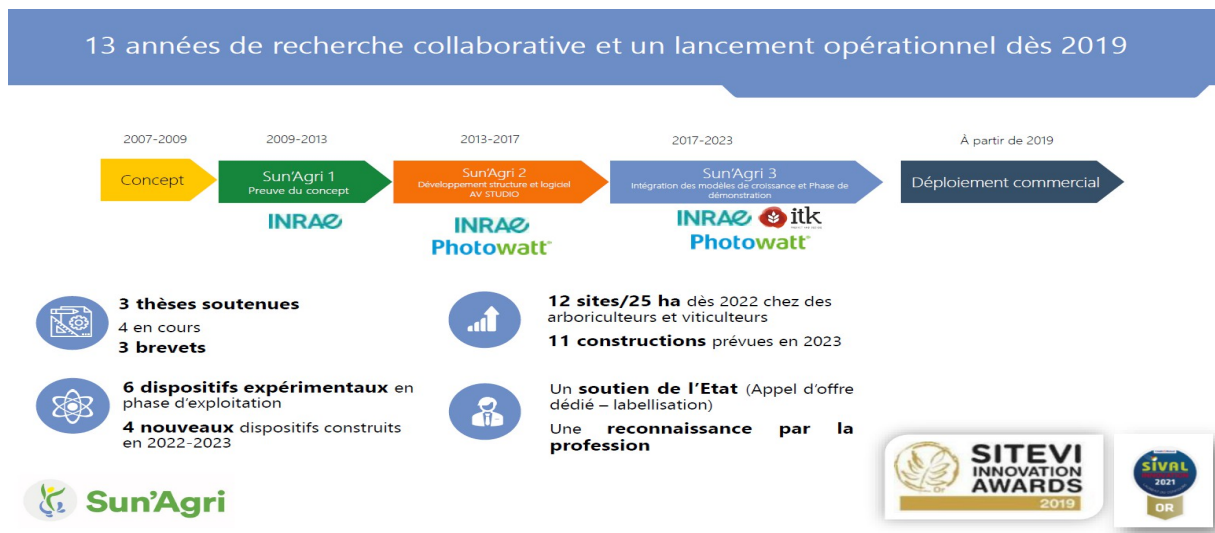
Précisons :

p.21 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agrivoltee-2.pdf>

« Nogier, dirigeant de Sun’ Agri et du lobby France Agrivoltaïsme, s’allie dès 2010 avec Dupraz de l’INRAE et mobilise 7 labos de cette institution, 14 chercheurs, et 25 millions d’euros durant une dizaine d’années. Dupraz, lors d’une conférence en 2022 auprès de la FNAB, se félicite de « l’avance française dans les recherches en agrivoltaïsme grâce à l’INRAE [qui travaille sur] l’agrivoltaïsme dynamique, les études agronomiques au champ sous dispositifs réels (3 thèses

soutenues + 4 thèses en cours), les études écophysiologicals en milieu contrôlé (impacts de l'ombre), les prototypes exclusifs » se vante des « 4 partenaires industriels au moins : Sun'R, EDF Renouvelables, Photosol, EngieGreen » de l'INRAE <sup>1</sup>

Sun'agri (ou Sun'R), dans se partenariat synergique peut alors se lancer dans son « programme 3 », subventionné par l'Ademe avec 7 millions d'euros, visant à « la construction de démonstrateur à échelle commerciale et à la mise en place d'une unité de recherche agronomique dédiée à l'agrivoltaïsme [ainsiqu'à] l'établissement de normes relatives à cette discipline entièrement nouvelle ».



« L'agrivoltaïsme dynamique pour protéger l'agriculture face aux changements climatiques »  
Power point de sun'agri pour le projet vigne del Rey à Llupia dans les P-O

Une dynamique qui se termine en fanfare par le rachat de Sun'R par Eiffage fin 2022.

Mais sur ce point aussun Reporterre dit seulement que Sun'Agri est devenu une filiale de Sun'R... ce qui n'apporte strictement rien au débat, puisque Sun' R est dirigé par Nogier

Qui plus le rôle entre les différences filiales/structure de la holding de Nogier est à questionner, ce que ne fait pas Reporterre.

Pour les détails sur ces montages et sur Sun' Agri voir <https://ccaves.org/blog/les-cultivateurs-de-kilowatts-font-main-basse-sur-les-pyrenees-orientales/>

### 3-

#### Des petits projets...

Dupraz ne fait pas que *préconiser* des tailles de projet à Sun' Agri, la formulation de l'article fait oublier que ce sont les 2 compères qui ont exactement le même discours dans tous les médias.

P.5 mon entretien avec le chercheur Romain Carrausse qui détaille ce levier argumentaire dans la rhétorique des industriels

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agrivoltee-2.pdf>

R : J'ai pu identifié quatre types de leviers argumentaires principaux. Le premier c'est celui de la « climatisation de l'agriculture », c'est à dire que face aux enjeux de changements climatiques, les panneaux sont une source de protection et deviennent un outil de régulation de la culture. Le second levier argumentaire fait face aux critiques quant à l'accès au foncier agricole -que permet l'agrivoltaïsme au final, celui de déployer des panneaux photovoltaïque au nom de la transition

<sup>1</sup><https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Dupraz-INRAE-Agrivoltaïsme-FNAB-12-Octobre-2022.pdf>

énergétique . Il y a donc une technique de « relativisation scalaire ». C'est dire que c'est des petites surfaces qui sont concernées et qu'au final si l'on déploie des panneaux à plusieurs endroits sur des petites surfaces, cela permet au final de contribuer à une échelle plus globale à la transition climatique. Cela revient à dire « on déploie des petits projets pour un gain fort à une plus grosse échelle ».

L : On dirait du « Colibri »...

Même rhétorique pour la FNSEA en 2022

<https://www.terre-net.fr/energies-renouvelables/article/222384/christiane-lambert-il-faut-identifier-des-terres-ou-produire-du-solaire>

« Pour Christiane Lambert, il faut aussi prendre garde à la taille des projets : « Les énergéticiens voudraient des grands blocs de 100 hectares. Pour nous, ce n'est pas possible. (...) Il vaut mieux faire 10 projets de 10 hectares qu'un projet de 100 hectares parce que ça facilite l'acceptation » par les riverains »

## **Techniciser le débat**

Reporterre :

« Pour Christian Dupraz, de premiers enseignements généraux peuvent néanmoins déjà être tirés. Réalisant une synthèse d'une trentaine d'expériences aux résultats significatifs dans le monde, le chercheur a conclu dans [une publication récente](#) que « le taux de couverture des panneaux — leur surface à plat rapportée à l'hectare — est directement corrélé à la baisse des rendements », qui chutent massivement si ce taux dépasse 25 %. Et pour une raison simple : « Il est impossible d'assurer les mêmes rendements quand on intercepte entre 20 à 50 % du rayonnement solaire, sauf si ces panneaux sont pilotés », affirme le chercheur. »

Des panneaux pilotés... tient de la pub gratis pour Sun' Agri, et qui est cité 2 fois directement dans « la publication récente », de la part de son compagnon de route historique.

Dupraz cite encore indirectement Sun' Agri et son « site expérimental de Lavalette, Montpellier (France) » et « la première ferme agrovoltaique dynamique au monde à Tresserre, en France »

« une synthèse d'une trentaine d'expériences aux résultats significatifs dans le monde »

C'est Dupraz qui parle ou Reporterre?

Dans cette synthèse Dupraz assume clairement ce qu'il veut : influencer les politique en faveur du développement des panneaux sur les terres agricole.

<https://link.springer.com/article/10.1007/s10457-023-00906-3>

« Cela conduit à la proposition de la manière dont les législateurs peuvent utiliser ces résultats dans l'élaboration de futures politiques pour réglementer le domaine du développement de l'agrovolté ».

« Notre synthèse est moins biaisée, espérons-le (...) Avec 25 % d'ombre (...), la plupart des cultures



*se comportent bien, et la réduction moyenne du rendement à l'échelle de la placette est d'environ 23%. Avec 60 % d'ombre (c'est-à-dire un GCR proche de 50 %), la plupart des cultures voient leur productivité chuter, avec une réduction moyenne du rendement de l'échelle de la placette de 55 %.* »

Ah... une réduction moyenne du rendement, cela ressemble étonnamment au Rapport de l'ADEME qu'il a coécrit qui justifie une baisse de rendement si une augmentation de la qualité advient.

Cela ressemble aussi parfaitement au Décret d'application de loi APER qui explique que le maintien « baisse tendancielle de la production » peut être considéré comme un critère permettant de définir une centrale comme agrivoltaïque, et serait une preuve de son adaptation au changement climatique et de l'amélioration de son potentiel agronomique.

*« Pourtant, pour les promoteurs de l'agrivoltaïsme, l'enjeu est de couvrir jusqu'à 45 % de la surface à l'hectare. »*

L'article tombe encore dans ce distinguo d'un bon agrivoltaïsme d'un mauvais agrivoltaïsme.

Ce chiffre est défendu par la Coordination Rurale, et dans les PO c'est Pierre Escudié, domaine de Nidolères qui fonde ce syndicat :

<https://www.coordinationrurale.fr/lactualite/paroles-dagriculteurs/pierre-escudie-un-agriculteur-multi-casquettes/>

Pierre Escudié chez qui a été installée la grande centrale emblématique -et pilotée (pour faire plaisir à Dupraz)- de Sun' Agri, que viennent de visiter des Sénateurs nord-américains :

<https://www.lindependant.fr/2023/10/25/des-senateurs-us-visitent-linstallation-agrivoltaique-de-tresserre-11542850.php>

*« Damien Fumey, responsable du pôle R & D Sun' Agri, démontre que les résultats diffèrent selon le cépage planté (chardonnay, grenache blanc et marselan pour le cas présent) mais c'est 10 à 45 % de gain de production pour les vignes sous ombrières (chiffre de la chambre d'agriculture des P-O). Il insiste lourdement sur le fait que "le pilotage des ombrières, permettant le passage des rayons de soleil, est la clef de voûte du programme " »*

## **Sur les CDPENAF**

*Reporterre :*

*« La frénésie à vouloir lancer des projets partout entraîne une levée de boucliers, notamment dans les Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Ces instances composées d'élus locaux, de représentants de l'État et de la profession agricole jouent un rôle clé sur le développement de l'agrivoltaïsme : la loi Aper impose un avis conforme de leur part pour qu'un projet puisse naître. »*

Inexact : la loi permet un avis conforme des CDPENAF sur les projets « agrivoltaïque » et non pas

sur les projet « photovoltaïque sur terre incultes ou inexploitées » (qui peuvent être agricoles naturelles ou forestières), là c'est juste un avis consultatif..

Car le législateur s'est dit que théoriquement, cette seconde catégorie de projet PV (merci Nogier et Dupraz) allaient se développer sur les zones d'accélération des Enr (ZADER), et sur lesquelles les élu.es allaient donner leurs avis. Donc le législateur s'est dit qu'il n'allait pas donner 2 possibilités aux élu.es (qui sont aussi représentés en CDPENAF) de donner leurs avis sur les mêmes zonages et projets. Et pis Potier le socialiste, auteur de la notion de « terres incultes », a défendu le fait que si on commençait à faire voter la profession agricoles et les écolos (en CDPENAF) on s'en sortirai pas... Pour les débats à l'Assemblée lors de la loi voir <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agriooltee-2.pdf>

Depuis on découvre que ces ZADER ne vont pas recouvrir forcément les centrales PV sur terres incultes...bref. Pour cela il suffit de lire la loi en question...

## **Sur la FNSEA**

*« la FNSEA s'implique de plus en plus dans l'accompagnement des projets agrivoltaïques. Après avoir signé des chartes avec TotalEnergies et EDF Renouvelables, le syndicat agricole majoritaire fortement lié aux intérêts agro-industriels a rejoint France Agrivoltaïsme, le principal lobby du secteur.*

*(FNSEA) « Depuis un an, c'est un peu la course à l'échalote sur le terrain »*

*Lui-même commence à s'inquiéter de la flambée des projets et de la prospection des promoteurs dans le monde agricole, notamment depuis le vote de la loi en mars dernier. « Depuis un an, c'est un peu la course à l'échalote sur le terrain », admet Olivier Dauger, vice-président de la FNSEA dédié aux questions d'énergie et de climat et désormais coprésident de France Agrivoltaïsme ».*

C'est beau comme une opération de communication de l'agro-industrie dans le quotidien de l'écologie...

D'abord il aurait pu être intéressant de relever que cette Charte entre EDF, la FNSEA et l'assemblée des Chambres d'Agri en 2021 n'utilisait pas le terme « agrivoltaïque », terme qui est arrivé dans le débat public en 2022 via Macron et son discours de Belfort. Mais bon, pour cela, il aurait fallu travailler sur la rhétorique et les lobbys et ne pas se laisser prendre par leurs termes.

p.20 « Dans la marre aux lobbys »

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agriooltee-2.pdf>

Mais c'est lors de la présentation de la stratégie Energie 2050 à Belfort le 10 février 2022 que Macron légitime l'agrivoltaïsme. Il affirme que « nous avons pris du retard. Le solaire, parce qu'il est moins cher et qu'il s'intègre plus facilement dans le paysage, fera donc l'objet d'un effort particulier. D'ici 2050, nous multiplierons par près de dix la puissance installée pour dépasser 100 gigawatts en veillant à un juste équilibre entre les installations en toiture et celles au sol ». En harmonie avec les agro industriel du secteur il explique que « si nous développons les projets dans l'agrivoltaïsme, dont nous sommes en train de finaliser les règles, et qui seront une source de revenus complémentaires pour nos agriculteurs, nous avons la capacité de déployer ces projets de

*manière harmonieuse* »<sup>2</sup>

Le 14 février, le lobby France Agrivoltaïsme se félicite que « *l'agrivoltaïsme [devienne] un nouveau pilier de la stratégie solaire française* ». « *Une belle consécration* » jubile Antoine Nogier, Président de France Agrivoltaïsme, avant d'ajouter que « *cette première étape doit maintenant être confirmée par des adaptations réglementaires et législatives qui garantissent le développement d'une filière équitable, responsable et durable* »<sup>3</sup>

Il ne sera pas déçu par la suite.

Même son de cloche du côté d'Enerplan pour qui « *le discours du Président de la République marque une étape importante ; c'est la reconnaissance par la plus haute autorité de l'État du rôle prépondérant du solaire dans la transition énergétique décarbonée* ». Malicieux, Daniel Bour son président ajoute que « *l'objectif d'au moins 100 GW de puissance solaire installée à l'horizon 2050 est en ligne avec le programme 2050 d'Enerplan qui sera publié courant mars* ». <sup>4</sup>

Donc le référent climat à la FNSEA qui copréside le lobby France Agrivoltaïsme *s'inquiète...* Une critique de la FNSEA et de son rôle dans l'avènement des projets PV sur terres agricoles aurait été de bon aloi pour le quotidien de l'écologie...

Regardons un peu les pavoiseries de la FNSEA...

p.32 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agrivoltee-2.pdf>

**Le 19 janvier 2021**, la charte de développement du photovoltaïque au sol est signée par la FNSEA, EDF Renouvelables et Les Chambres d'Agriculture de France qui se concertent depuis 2018 « *de définir un cadre de bonnes pratiques pour un développement de projets photovoltaïques au sol conciliant la préservation des terres agricoles, la production agricole, l'activité économique de la filière agricole et la lutte contre le réchauffement climatique* ». Même si le mot « agrivoltaïsme » n'était pas encore à la mode puisqu'il n'est pas cité une seule fois, de façon plaisante l'on constate que les grande ligne de cette Charte se retrouve dans la Loi 2 années plus tard. Ainsi le projet photovoltaïque doit être non pas en « synergie »... mais « *en complémentarité avec une activité agricole existante ou créée dans le cadre du projet* ». Comme dans la loi Enr une compensation agricole est mise en avant, alors même que selon leur promoteur les projets ne devraient pas attenter à la terre puisqu'ils sont en synergie... Plein d'humour, les signataires prônent une « *durée d'exploitation de la centrale ne peut excéder trente-cinq ans, la réversibilité totale de l'installation avec l'utilisation d'ancrages sans béton ou l'engagement de l'opérateur d'enlever les ancrages béton en fin d'exploitation, la remise en état des terrains après démantèlement de l'installation* »<sup>5</sup>

**Le 11 novembre 2022**, Christiane Lambert, dirigeante de la FNSEA enfonce le clou dans « *les terres improductives* » afin d'y installer du photovoltaïque car « *il n'y aura jamais rien, ni un JA ni quelqu'un d'autre. Le challenge, c'est de protéger le foncier, mais pas de casser la dynamique [du solaire], donc l'équilibre est tenu* »<sup>6</sup>

<sup>2</sup><https://www.pv-magazine.fr/2022/02/11/emmanuel-macron-annonce-lobjectif-de-100-gw-de-solaire-dici-a-2050/>

<sup>3</sup><https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/CP-Agrivoltaïsme-Strategie-Energie-2050-E-MACRON-140222.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.pv-magazine.fr/2022/02/11/emmanuel-macron-annonce-lobjectif-de-100-gw-de-solaire-dici-a-2050/>

<sup>5</sup><https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Charte-de-developpement-des-projets-photovoltaïques-au-sol.pdf>

<sup>6</sup> <https://www.terre-net.fr/energies-renouvelables/article/222384/christiane-lambert-il-faut-identifier-des-terres-ou-produire-du-solaire>

**Le 21 mars 2023**, après le vote de la loi Enr, Olivier Dauger, administrateur et référent climat énergie de la FNSEA, intervient dans les échanges organisés par le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) lors de la huitième édition du colloque national photovoltaïque. Doctement il explique que *« l'agriculteur est avant tout un entrepreneur et qu'il n'est pas diamétralement opposé au développement de la production d'énergie sur son sol »*. Ce fin historien explique que *« 20 à 25 % de la surface agricole était dédié à la production d'énergie (à l'époque la traction, par la force des boeufs) il y a 300 ans. Aujourd'hui ce chiffre avoisine les 3 à 4 % »*. Performeur, il ajoute que *« ce qui compte c'est le potentiel de la terre – et non la surface ou les revenus. En effet, le potentiel agricole d'une terre est connu en France et la problématique sera de le réaliser, voire de l'augmenter, avec l'agrivoltaïsme »*.<sup>7</sup>

**Le 23 mars 2023**, tractés par la force des bœufs, la FNSEA et le SER signent alors un protocole d'accord. L'ex patronne cantalienne de l'agro-industrie surenchérit : *« face au double défi de la transition énergétique et du dérèglement climatique qui affecte particulièrement le monde rural (...) le développement (des énergies renouvelables) doit s'accélérer, c'est une opportunité pour le monde agricole »*. Et alors que *« l'agriculture contribue à produire 20% des énergies renouvelables en France »* la FNSEA appelle de ses vœux à *« doubler cette production d'ici 2030 et la tripler d'ici 2050 [avec la] méthanisation (biogaz et électricité), biocarburants, solaire.. »* -à l'instar des préconisations de l'ADEME pour ce secteur précise t' elle. Le président du lobby des renouvelables, Jules Nyssen pavoise *« [c'est] un signal politique qui dit qu'on peut s'entendre, qu'il n'y a pas d'opposition entre production alimentaire et d'énergie »*.<sup>8</sup>

**Le 31 mai 2023**, un communiqué de presse annonce en fanfare que la FNSEA prend la coprésidence de France Agrivoltaïsme<sup>9</sup>. Aux côtés d'Antoine Nogier, c'est Olivier Dauger qui va se dorer sous les panneaux. Vous savez, c'est lui que le 21 mars 2023, après le vote de la loi Enr, intervient dans les échanges organisés par le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) lors de la huitième édition du colloque national photovoltaïque et expliqua que *« l'agriculteur est avant tout un entrepreneur et qu'il n'est pas diamétralement opposé au développement de la production d'énergie sur son sol »*. Une grande amitié ne pouvait que se créer avec le start-uper Antoine Nogier qui l'a fait élire *« à l'unanimité »* : *« nous ne serons pas trop de deux »* se réjouit ce dernier ! Selon l'explorateur agrivolté Nogier *« l'aventure de l'agrivoltaïsme ne fait que commencer [et] et c'est maintenant que tout ce se joue pur construire une filière gagnant-gagnant »*.

Et Dauger de déclamer devant les troupes agrivoltées *« c'est un défi immense que nous devons relever ensemble, agriculteurs, énergéticiens, technologues »*.

Reporterre relaie telle quelle la communication -sans la critiquer- de la FNSEA qui *« s'inquiète de la course à l'échalotte »* devant le lecteurs écolos, alors que le lobby agroindustriel a créé cette déferlante.

D'ailleurs, la FNSEA a adhéré au rapport de l'ADEME qui a permit ces projets. Et c'est des lobbystes de la Plateforme verte qui le disent eux-mêmes :

p.26

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agrivoltee-2.pdf>

<sup>7</sup><https://www.pv-magazine.fr/2023/03/23/colloque-pv-du-ser-agrivoltaisme-le-point-de-vue-de-la-federation-nationale-des-syndicats-dexploitants-agricoles-fnsea/>

<sup>8</sup><https://www.connaissancedesenergies.org/afp/la-fnsea-et-le-ser-saccordent-pour-pousser-les-energies-renouvelables-230323>

<sup>9</sup> <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/FNSEA-copresident-de-france-agrivoltaisme.jpeg>

« Cette « Plateforme Verte »<sup>10</sup>, une « association professionnelle dédiée à la transition énergétique créée en 2018 par Sylvie Perrin, avocate associée au sein du cabinet De Gaulle Fleurance et Associés », a été auditionnée par les députés auteurs de la Mission Flash sur le sujet. Et justement cette Plateforme Verte, qui a écrit une Charte sur l'agrivoltaïsme<sup>11</sup>, salue ces 2 députés : « les signataires entendent favoriser une juste répartition des revenus de la centrale, dans une proportion réservée principalement au propriétaire et à l'exploitant, et pour une partie à un collectif agricole territorial (coopérative, GUF, fonds de dotation spécial, etc.) conformément aux recommandations de la mission flash de l'Assemblée Nationale ». De façon prévisible les signataires « adhèrent à la définition de l'agrivoltaïsme par l'Ademe, **collectivement avec les FNSEA JA Chambres d'Agriculture France (doctrine avril 2022) souhaitant inclure également les serres** ».

## Au sujet des rémunérations issues des projets

**Reporterre :**

« Pour le vice-président de la FNSEA, entre le loyer proposé par les promoteurs et les revenus de l'activité agricole, « économiquement, il y a un déséquilibre ». Et d'ajouter : « C'est pour cela qu'il faut détacher la production énergétique de la production alimentaire » et donc éviter qu'un agriculteur soit indemnisé en fonction de la production énergétique ».

C'est tout de même beau comme réthorique.

Le mot « détacher » est central.

Les industriels ont comme second axe de leur réthorique de mettre en avant que l'ombre produite a pour but d'aider l'agri face au changement climatique, et secondairement de produire de l'électricité.

Ici donc, la FNSEA tente de faire croire que la revente d'électricité et les rentes qui en sont tirées, doit être secondaire.

Puis qu'est-ce que cela signifie que « détacher la production énergétique de la production alimentaire » ?

Que signifie « éviter qu'un agriculteur soit indemnisé en fonction de la production énergétique » - cette dernière phrase étant de Reporterre.

Reporterre ne l'explicitera pas, ce qui permettra de faire passer le dirigeant de la FNSEA et du lobby agrivoltée comme raisonnable. Est-ce que les agris ou proprios ne vont plus toucher de loyer ou de revenus issus de la production électrique tel que le laisse entendre Reporterre ?

C'est Olivier Dauger lui-même, dans *La France Agricole* du 17 octobre à peine quelques jours avant qu'il s'exprime dans les articles de Reporterre, qui nous apporte la réponse :

« L'agrivoltaïsme doit d'abord permettre à l'agriculteur de mieux vivre de son activité agricole et non de lui substituer un revenu énergétique. Sous cette condition, **l'agrivoltaïsme est aussi le moyen d'avoir un complément de revenus issu de la production électrique** », estime Olivier Dauger, coprésident de France Agrivoltaïsme et administrateur de la FNSEA.

<https://www.lafranceagricole.fr/agrivoltaisme/article/846764/france-agrivoltaisme-denonce-les->

<sup>10</sup><https://www.laplateformeverte.org/les-membres>

<sup>11</sup>[https://www.laplateformeverte.org/\\_files/ugd/b394e9\\_36b8d77229b54aa19f94845f179b21a7.pdf](https://www.laplateformeverte.org/_files/ugd/b394e9_36b8d77229b54aa19f94845f179b21a7.pdf)

## projets-pretextes

Bin c'est plus clair quand on le dit...

Alors oui peut être que Sun'Agri a trouvé quelques pigeons pour sacrifier leurs terres et ne rien toucher en échange, mais c'est résiduel.

Ainsi Adrien Clair, pris en exemple dans l'article de Reporterre pour son projet avec Sun'agri, déclare « *C'est du donnant-donnant. Les entreprises photovoltaïque ont besoin de terrain, nous avons besoin de protection. Chacun cherchait l'autre. Un jour on s'est rencontrés, tout simplement.* » » <https://www.francebleu.fr/emissions/circuits-courts-en-drome-ardecche/a-loriol-l-earl-clair-fruits-des-fruits-en-circuits-courts-de-l-agri-voltaisme-6545070>

La Conf' lui répond indirectement : « *En mettant notre outil de production à disposition de ces sociétés, nous les enrichissons et dépossédons les paysan.es de leur autonomie* » [https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots\\_cles/documents/4%20pages%20photovoltaique-10-2023.pdf](https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/4%20pages%20photovoltaique-10-2023.pdf)

Nogier, le copain de Dauger aux manettes de leur lobby France Agrivoltaïsme, a la même rhétorique depuis des années... et il propose même l'endettement des agris afin qu'ils investissent dans les projets

« *Il est important que l'agriculteur puisse être acteur de son projet, estime Antoine Nogier, le président de la fédération. La meilleure façon de l'intéresser, c'est de l'associer au capital ou de lui permettre de moderniser son exploitation par des contributions à l'achat de matériels.* » <https://www.terre-net.fr/energies-renouvelables/article/842090/faut-il-se-lancer-dans-l-agrivoltaisme>

« *Il faut privilégier les systèmes où l'agriculteur est l'investisseur principal voire unique, mais on sait bien que peu parmi eux ont la capacité et l'envie d'investir de telles sommes sur de tels projets* », reprend Antoine Nogier. Dans le modèle économique privilégié par Sun'Agri, un ou plusieurs investisseurs peuvent intervenir aux côtés de l'agriculteur, à travers une société ad hoc qui sera propriétaire de la centrale-agrivoltaïque installée sur les terres de l'agriculteur. Cette société se rémunère avec l'électricité produite, l'agriculteur, lui, profite des apports des panneaux photovoltaïques sur ses cultures, et bénéficie des revenus électriques au travers de sa participation au capital de la société ad hoc ». <https://www.20minutes.fr/planete/2812707-20200710-agrivoltaisme-quand-panneaux-solaires-mettent-service-cultures>

Ainsi L'ADEME reconnaissant principalement les raisons économiques comme étant la base des projets : <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/communiqu-e-n.10-def-ademe-agrivoltaisme.pdf>

« *selon les exploitants agricoles interrogés, les principaux atouts de ces projets sont l'accès à des structures agricoles à coûts nuls (...) l'accès à du foncier supplémentaire (...) le soutien économique à la valorisation d'un foncier (...) la pérennisation d'une exploitation* ». Nulle trace d'écologie dans les principales raisons des paysan.n.e.s, seules existent des difficultés financières sur lesquelles prospèrent les industriels et que vient légitimer l'ADEME.

Le chercheur Romain Carausse explique bien cette opération de détachement qui est à la base des pratiques des industriels de l'éolien et qui s'applique au PV. <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agrivoltee-2.pdf>

page 5

« Cela correspond à l'opération de détachement et d' harnacher les champs. A la base je reprend des travaux d'Alain Nadaï de 2020 sur la mise en tension du vent, qui, pareil, est un commun, et à travers l'éolien devient électrique et économique. Lui cite 5 opération d' harnachage du vent. Pour l'agrivoltaïsme, il y a une première opération qui est celle d'enraciner, planter la structure des panneaux. Deuxième opération qui est celle du détachement du dessus, donc de ce volume d'air, du dessous. Et donc l'ombre devient l'interface entre les deux, et là se joue la cohabitation sociale, la cohabitation économique et agronomique de deux types de production. Et c'est par cette opération de détachement que l'agriculteur peut percevoir un revenu. C'est pas pour rien que certains développeurs n'appellent plus « panneaux photovoltaïques » leurs projets mais « ombrière ».

Et si l'on revient à Noger à la tête de France Agrivoltaïsme

ici p.20 <https://ccaves.org/blog/les-cultivateurs-de-kilowatts-font-main-basse-sur-les-pyrenees-orientales/>

Antoine Nogier qui m'assure être plutôt contre le modèle des loyers agricoles versés par les industriels de l'énergie aux agriculteurs et dénonce la spéculation foncière amenée par les projets PV... alors même que tel est l'effet de ses projets dans les Aspres comme nous le verrons :

« On est plutôt pour des solutions qui sont sans loyers, pour deux raisons, parce que l'on veut que l'agriculteur soit l'investisseur et ensuite le loyer cela augmente le prix de la terre, cela crée de la spéculation. Nous c'est un service que l'on rend à l'agriculteur, vous payez pas pour un service », me déclare le François d'Assise de l'intelligence artificielle.

Mais « être plutôt pour des solutions qui sont sans loyers », ne signifie pas forcément être catégoriquement contre. Et puis comment un agriculteur pourrait-il investir 800 000 euros par hectares ? Nogier s'adresse donc au gros agriculteurs ou contribue à les rendre dépendant d'autres investisseurs.

Nogier précise quel est son modèle économique.

Je remet juste avant quelques paragraphes sur son initiative **Cultivons demain !**, qui résume beaucoup de la déferlante actuelle :

En passant, André Bernard président de la Chmabre PACA, qu'a doit à 2750 signes dans cet article, est le soutien officiel et affiché depuis des années d'Antoine Nogier et cette initiative Cultivons Demain... Il tient donc dans Reporterre exactement le même discours que Nogier (sur l'absence de loyers, sur la nécessité des règles, etc....), ce qui commence à lui faire beaucoup de pub, encore une fois, sans même qu'il soit cité en 3 articles

<https://cultivons-demain.fr/partenaires/>

p.25 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agrivoltee-2.pdf>

**Cultivons demain !**

Cette initiative est lancée en novembre 2020 par Antoine Nogier et vise à « protéger 2.000 hectares de champs de la fournaise solaire »<sup>12</sup> sur 300 exploitations du sud de la France. « Les agriculteurs qui aujourd'hui s'engagent avec nous sont souvent des agriculteurs qu'on appelle "pionniers" dans le sens où ils ont une appétence pour ces technologies innovantes et la volonté de protéger l'avenir de leur exploitation » précise Nogier.<sup>13</sup>

S'il dispose déjà de 200 millions d'engagements en fonds propres, il rêve de lever 1 milliard d'euros sur cinq ans grâce au soutien du Crédit Agricole et de bpifrance, *Les Echos* précisent que « Sun'Agri dispose d'un autre atout : ce printemps, l'entreprise a été retenue avec plus de 75 % des volumes proposés par l'appel d'offres « solaire photovoltaïque innovant » de la Commission de régulation de l'énergie ». C'est pourquoi « si les financements publics sont nécessaires pour le développement de nouvelles technologies de production d'énergie verte, une fois mûres, c'est le rôle des investisseurs privés de prendre le relais », commente Nicolas Rochon, Président-fondateur d'RGREEN invest qui a créé le Fond Racines pour l'occasion.<sup>14</sup>

Ambroise Fayolle, Vice-Président de la Banque européenne d'investissement (BEI) déclare qu'en : « tant que banque européenne du climat, il est de notre responsabilité de soutenir des projets innovants qui contribuent à atténuer les effets du changement climatique dans des secteurs clefs de l'économie comme l'agriculture ». Nogier, ému, ressort alors sa litanie qu'il accompagne de quelques larmes de crocodiles : « avec le réchauffement climatique, les plantations stressent et souffrent de plus en plus. Les persiennes agricoles sont une solution, mais leur installation coûte cher : souvent plusieurs millions d'euros. La revente d'énergie solaire permet de rembourser les emprunts, mais il faut un amorçage en fonds propres souvent hors de portée des exploitants agricoles ». A ce prix là, 1 millions d'euros par projet, ou 800 000 par hectare, on se demande pourquoi ce ne sont pas les toitures et espaces déjà artificialisés dans lesquels ce milliard d'euros pourrait être investi. Mais quant à l'impact de ces projets, Nogier s'inscrit ouvertement dans l'industrialisation de l'agriculture des dernières décennies « si on regarde le paysage il y a des années ; par exemple, en arboriculture : il y a 30 ou 40 ans, les vergers n'étaient pas équipés des filets que l'on voit aujourd'hui. Les arbres sont protégés des nuisibles, des insectes et des oiseaux, ce qui protège aussi les agriculteurs de perte de récoltes. Il va falloir trouver des solutions de compromis pour essayer de s'adapter et donc les paysages vont encore être amenés à changer ». Et en termes de compromis, Nogier en a trouvé un en informatisant les parcelles qui sont « pilotées à partir d'algorithmes conçus sur mesure selon les besoins de la plante, de leur modèle de croissance ou encore des conditions météorologiques, les persiennes s'inclinent en fonction des nécessités d'ensoleillement ou d'ombrage, et des températures (gel, etc.) »<sup>15</sup>

C'est aussi les rémunérations des agriculteurs qui vont changer. Car si le François d'Assise de l'agrivoltaïsme déclare « que l'on veut que l'agriculteur soit l'investisseur. Nous c'est un service que l'on rend à l'agriculteur, vous payez pas pour un service », deux ans plus tôt il se faisait plus précis : « les projets sont faits avec, par et pour les agriculteurs. **Nous souhaitons impérativement que l'agriculteur puisse aussi bénéficier des fruits des revenus électriques** ». Et de quelques dettes éventuelles : « nous pourrons trouver [pour l'agriculteur] le complément en fonds propre et en dette ».

<sup>12</sup><https://www.lesechos.fr/pme-regions/innovateurs/cultivons-demain-veut-protger-2000-hectares-de-champs-de-la-fournaise-solaire-1262188>

<sup>13</sup><https://cultivons-demain.fr/faq/>

<sup>14</sup>[https://tecsol.blogs.com/mon\\_weblog/2020/11/sunagri-et-rgreen-invest-lacent-cultivons-demain-un-milliard-deuros-pour-adapter-lagriculture-au-ch.html](https://tecsol.blogs.com/mon_weblog/2020/11/sunagri-et-rgreen-invest-lacent-cultivons-demain-un-milliard-deuros-pour-adapter-lagriculture-au-ch.html)

<sup>15</sup>[https://tecsol.blogs.com/mon\\_weblog/2020/11/sunagri-et-rgreen-invest-lacent-cultivons-demain-un-milliard-deuros-pour-adapter-lagriculture-au-ch.html](https://tecsol.blogs.com/mon_weblog/2020/11/sunagri-et-rgreen-invest-lacent-cultivons-demain-un-milliard-deuros-pour-adapter-lagriculture-au-ch.html)



## Sur la l'artificialisation des projets PV

*Reporterre :*

*« Savoir ce qui relève ou non réellement de l'agrivoltaïsme devient un enjeu essentiel : si les projets entrent dans le cadre de la loi, ils ne seront pas comptabilisés officiellement comme une artificialisation des sols. »*

Inexact: tous les projets « PV sur terres incultes » ou « agrivoltaïque » quelque'ils soient, ne seront pas comptés comme étant de l'artificialisation. Ce sont le Décret et l'Arrêté d'application de la loi Climat et Résilience de 2021 qui cadrent cet aspect

Voir la seconde partie : <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/communique-n.10-def-ademe-agrivoltaisme.pdf>

*Reste à voir, donc, si agriculteurs et énergéticiens trouveront une entente.*

Telle est la conclusion du second article. Bin désolé : entre les défenseurs d'une agriculture paysanne représentée par la Conf, et les énergéticiens, y'aura pas d'entente. Et c'est pas nouveau et c'est réaffirmé depuis plus d'une année. Cette conclusion oblitère toutes les luttes depuis des mois, alors que le premier article les évoquait un peu.

Loïc Santiago le 29/10/23